Niveau(x) d'enseignement: 7
Centre d'intérêt: 120

Numéro EDUQ : 9570761

Robillard, Lucienne.

L'enseignement collégial : perspectives 1991-1992 : intervention de Madame Lucienne Robillard, Ministre de l'enseignement supérieur et de la science, devant la Commission parlementaire de l'éducation à l'ouverture de l'étude des crédits du Programme 05 du Ministère de l'enseignement supérieur et de la science pour l'année 1991-1992, Québec, le 17 avril 1991. -- [Québec : Le Ministère ?, 1991].
9 p. ; 28 cm.

Titre de la couv.

Vedette(s)-secondaire(s): Québec (Province). Ministère de l'enseignement supérieur et de la science

Descripteur(s): Politique gouvernementale * Evaluation de l'apprentissage * Collégial (Ordre d'enseignement)

La Ministre rappelle d'abord les travaux particulièrement déterminants pour l'avenir de l'enseignement collégial effectués en 1990-1991. Elle fait part, par la suite, du nouvel élan qu'elle entend donner au dossier de l'évaluation dans l'enseignement collégial.

95-70761

L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

PERSPECTIVES 1991-1992

Intervention de madame Lucienne Robillard,
ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science,
devant la Commission parlementaire de l'Éducation
à l'ouverture de l'étude des crédits du programme 05
du ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Science pour l'année 1991-1992

Québec, le 17 avril 1991

En guise de remarques préliminaires à l'étude des crédits du programme 05, je rappellerai d'abord quelques-uns des faits saillants de l'année écoulée qui auront un prolongement significatif au cours du prochain exercice. Je traiterai ensuite brièvement du nouvel élan que j'entends donner au dossier de l'évaluation dans l'enseignement collégial.

1. 1990-1991: des réalisations importantes

Les derniers mois auront été l'occasion de compléter et d'entreprendre plusieurs travaux particulièrement déterminants pour l'avenir de l'enseignement collégial. Permettez-moi d'en énumérer quelques-uns.

Je tiens d'abord à mentionner la réforme du programme d'études collégiales en sciences humaines, un des dossiers majeurs du Ministère en matière de formation. Ce programme, qui est dispensé à près de cinquante mille jeunes, est la filière la plus fréquentée de l'enseignement général. A compter de septembre 1991, un nouveau programme sera donc offert, justement caractérisé par le fait qu'il s'agira d'un vrai programme, c'est-à-dire d'un ensemble articulé. Des objectifs ont été définis et recentrés dans une perspective de

formation fondamentale; le nombre total de crédits a été porté à 28; on a établi un tronc commun de cinq cours obligatoires, dont un en méthodologie des sciences humaines et un portant sur les méthodes quantitatives; on a radicalement diminué l'éventail des cours offerts; des règles de choix de cours ont été précisées pour favoriser l'équilibre de la formation. Ainsi conçu, le nouveau programme répondra beaucoup mieux aux exigences d'aujourd'hui et rehaussera la qualité de la formation dispensée.

Au cours des derniers mois, j'ai également eu l'occasion de préciser la place des collèges dans notre système de recherche. J'ai ainsi réaffirmé l'importance de la recherche-développement pédagogique. Ce volet, le plus ancien, continuera d'être soutenu, principalement par le programme PAREA. Quant à la recherche-développement et au transfert technologiques, j'ai souligné son expansion. Bien articulé à la mission de formation technique des collèges, stimulé par l'action déterminante des centres spécialisés et solidement intégré au développement régional, ce champ de recherche, appuyé par le programme PART et par l'action des centres spécialisés, constitue sans doute l'apport original des collèges à l'ensemble du système québécois de recherche. Il sera renforcé et les ressources qui y sont allouées seront accrues. Enfin, j'ai demandé au fonds FCAR de remplacer progressivement son programme d'émergence par le plein accès des chercheurs des col-

lèges aux programmes de base du Fonds et de favoriser la constitution d'équipes collégiales et d'équipes collège-université. L'ensemble articulé de ces trois orientations de base permettra le développement efficace et ordonné de la recherche dans les collèges.

En matière de formation à distance, le MESS et le MEQ ont convenu de transférer au MESS des crédits de 1,124 million $, représentant la part dévolue à l'ordre collégial dans le domaine de la formation à distance. Ce transfert permettra au MESS d'exercer une responsabilité pleine et entière de ce dossier pour l'ordre de l'enseignement collégial. Un centre de formation à distance a donc été établi au Cégep de Rosemont et un comité composé de représentants de plusieurs collèges suivra ses activités et son évolution.

En matière de déconcentration de l'enseignement collégial, j'ai procédé à la clarification d'orientations pour le traitement des projets présentés et j'ai dégagé deux principes fondamentaux: d'une part, favoriser le plus possible l'accessibilité des études supérieures et, d'autre part, assurer la qualité des services dans tous les établissements. L'application de ces deux principes exige que la pertinence de chaque projet soit minutieusement évaluée et que l'impact de toute action du Ministère soit rigoureusement estimé. Le Ministère s'applique actuellement à mettre à jour et à réexaminer les

études de pertinence déjà réalisées pour chacun des projets soumis. Le but est d'identifier les impacts découlant de la réalisation d'un projet de déconcentration, sur les plans pédagogique, organisationnel et financier, en tenant compte des disponibilités budgétaires du Ministère. Je tiens à dire aux intéressés et aux membres de cette Commission que ces dossiers sont actifs et recevront toute l'attention nécessaire.

Dès mon arrivée au ministère, j'ai également demandé que les travaux d'arrimage entre les ordres d'enseignement soient relancés et accélérés. Concernant l'articulation entre le collégial et l'universitaire, le CLESEC a repris ses travaux et s'emploie actuellement à redéfinir les structures d'accueil universitaire des futurs diplômés du nouveau programme collégial de sciences humaines, y compris ceux du domaine de l'administration. Les choses vont bon train et de nouvelles structures d'accueil, simplifiées et allégées, devraient pouvoir être bientôt annoncées par les universités, à qui j'ai déjà fait part de l'importance que j'attache à ces enjeux de système.

En ce qui a trait à l'arrimage entre le secondaire et le collégial, j'ai demandé que l'on procède à un réexamen complet des préalables du collégial, dont les résultats établiront l'admission au collégial pour septembre 1992. Un comité in-

terministériel y travaille actuellement. Il assure le lien entre les deux ministères pour toute question relative au passage entre la formation générale du secondaire et l'ensemble de la formation au collégial. En formation professionnelle, un comité interordres d'harmonisation assure la concertation entre les deux ministères en matière de développement des programmes d'enseignement professionnel. Les deux ministères donneront sous peu à ce comité le mandat de produire, pour l'automne 1991, une présentation conjointe des programmes de formation professionnelle offerts au secondaire et au collégial. Cette présentation décrira, par secteurs économiques et professionnels, les contenus généraux et les objectifs spécifiques des programmes d'enseignement professionnel du secondaire et du collégial, de même que les métiers et les fonctions de travail auxquels ils préparent.

Enfin, en ce qui concerne la formule de financement des collèges, j'ai décidé, au cours de 1990-1991, d'implanter immédiatement l'élément "B" de FABES touchant le financement des bâtiments, en raison du très large consensus qui se dégageait de la consultation et de l'état très avancé des travaux. La décision a été appliquée lors de l'approbation de l'allocation révisée 1990-1991 et s'est traduite par un ajustement d'environ 2 millions $ pour l'ensemble des collèges concernés. De plus, en octobre 1990, la Fédération des cégeps a été invitée à participer à des groupes de travail pour préparer l'im-

plantation de l'ensemble du FABES en 1991-1992. D'ici le 15 mai, les collèges formuleront leurs commentaires sur les recommandations de ces groupes de travail que je me propose de retenir. Sur cette base, j'envisage d'implanter définitivement le modèle à compter de 1991-1992.

2. L'évaluation dans l'enseignement collégial: une priorité en 1991-1992

Les discussions entourant l'évaluation ont pratiquement toujours accompagné l'évolution de l'enseignement collégial; elles n'ont pas fait défaut cette année, les palmarès s'étant succédés de manière particulièrement insistante.

Il faut dire que les choix de système que le Québec a faits en cette matière sont à la fois originaux et exigeants. Originaux, parce que nous avons opté pour un diplôme national qui ne s'appuie sur aucune épreuve nationale uniforme. Exigeants, parce que chaque collège doit se porter garant de la teneur et de la qualité des apprentissages réussis par les candidats auxquels il demande à la ministre de décerner un diplôme. Ce dispositif initial a ensuite été confirmé et complété par la création du Conseil des collèges, à qui on a demandé d'être une instance critique, chargée d'évaluer la manière dont les collèges procèdent à l'évaluation des apprentissages.

Cette dynamique, qui associe étroitement trois partenaires - les collèges, le ministère, le Conseil des collèges -, il n'y a pas lieu de la remettre en cause. Du moins pas pour le moment, dans la mesure où nous pouvons mieux nous assurer qu'elle donne tous les résultats qu'on est en droit d'en attendre et qu'elle peut établir, hors de tout doute raisonnable, que le Diplôme d'études collégiales atteste fiablement d'apprentissages solides, vérifiés et fondamentalement comparables d'un collège à un autre. J'ai déjà indiqué aux collèges et au Conseil des collèges que nous avons, ensemble, le devoir de lever les soupçons qui pourraient peser sur la valeur de notre DEC et de garantir nous-mêmes cette valeur, sans attendre que les universités -et, encore moins, les média- se sentent obligées de le faire à notre place.

C'est dans ces perspectives que j'ai demandé au ministère d'accélérer les travaux de concertation avec les collèges et avec le Conseil des collèges en vue d'enclencher, dès les prochains mois, des actions d'ensemble susceptibles de compléter et, au besoin, de corriger nos dispositifs d'évaluation. D'ores et déjà, le ministère est à mettre au point un ensemble d'indicateurs institutionnels qui, une fois validés auprès des collèges, pourront être rendus publics. Le ministère poursuivra également ses travaux en évaluation des programmes, pour en dégager des profils d'ensemble et des profils institutionnels permettant aux établissement de se situer. Enfin, de

concert avec les universités, il se prépare à administrer un test de français écrit pour l'ensemble des élèves sortant du collégial; ce test permettra d'évaluer le plan d'action en français et de remplacer l'examen d'admission imposé par les universités.

C'est dans la même perspective que j'examine actuellement avec le Conseil des collèges la manière dont celui-ci pourrait mettre en oeuvre le deuxième volet de son mandat d'évaluation, notamment en offrant aux collèges des examens témoins dans certaines matières ou en guise de synthèse de programme. Cette nouvelle initiative permettrait de compléter l'examen des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et de leur mise en oeuvre, une opération qui va bon train et qui devra, cette année, donner lieu à la publication de données institutionnelles nominatives. Elle complétera aussi le dossier prometteur de l'évaluation locale des programmes de formation, que le Conseil des collèges met actuellement au point avec les collèges.

Quant aux collèges eux-mêmes, ils sont, avec leur fédération, également engagés dans une démarche collective de réflexion et de réalignement en matière d'évaluation et de reddition de comptes. Le colloque de l'automne devrait leur permettre de préciser leur contribution spécifique au dossier commun. Les réactions de maturité qu'ont suscitées chez eux

les divers palmarès de la dernière année augurent fort bien des orientations à venir. En tant que partenaires clefs du dispositif, ils sont dès maintenant associés aux actions que j'ai mentionnées.

*

* *

Voilà, monsieur le Président, les perspectives qui m'ont guidée en enseignement collégial au cours des derniers mois et que je compte poursuivre en 1991-1992.